



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 9246

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de fusion des directions régionales de France Télécom de Tarbes et de Pau au profit de Pau. Cette décision confirmée par la direction régionale de Tarbes, qui concerne en premier lieu le regroupement des directions opérationnelles se fait au détriment de l'emploi et va donc aggraver le chômage dans le département des Hautes-Pyrénées déjà durement touché par les restructurations industrielles, qui a plus besoin de solidarité que de ce genre de délocalisation. Outre que la méthode est choquante, car elle utilise la presse pour annoncer à tous cette décision, au détriment des élus qui ont des contacts permanents avec les responsables locaux de France Télécom, elle est d'autant plus révélatrice d'une conception de l'aménagement du territoire qui consiste à prendre à ceux qui ont moins pour donner à ceux qui ont plus. C'est pourquoi il lui demande quels arguments motivent cette décision.

Texte de la réponse

La fusion des actuelles directions de Pau et Tarbes conduisant à la création de la direction régionale des Pays de l'Adour, qui a été présentée aux élus, a pour objectifs d'améliorer le service rendu aux clients et l'efficacité du service public. Pour cela, les unités opérationnelles locales (agences commerciales, établissements techniques) qui ont la responsabilité directe de l'action de France Télécom au bénéfice du public doivent pouvoir disposer de moyens d'action supplémentaires. Les sièges des directions régionales, quant à eux, regroupent des services fonctionnels et de coordination destinés à permettre aux unités opérationnelles locales d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. La réorganisation des deux directions régionales est donc destinée à apporter une réelle valeur ajoutée aux unités qui leur sont attachées. La fusion des directions de Tarbes et Pau permettra un renforcement substantiel des moyens d'action des unités opérationnelles de Tarbes ; le service effectif rendu par France Télécom aux habitants des Hautes-Pyrénées en sera amélioré. La direction régionale des Pays de l'Adour aura des services implantés sur les deux sites de Pau et Tarbes. Les deux directeurs régionaux étudient actuellement avec leurs équipes une répartition optimale des ressources et en discutent avec les organisations syndicales. Au moins, un et probablement deux, des responsables des quatre directions d'état-major de la nouvelle direction régionale seront personnellement implantés à Tarbes. Les cadres qui rejoindront éventuellement le site de Pau seront exclusivement des volontaires ; aucune mutation d'office ne sera prononcée. Dès le 8 janvier, les syndicats ont été reçus et informés du projet à Tarbes et à Pau. De nouvelles réunions ont eu lieu à Tarbes le 12 janvier, puis le 29 janvier. Toutes les organisations syndicales ont participé à l'ensemble de ces réunions et les délégations des syndicats sont constituées de représentants des quatre départements de la future direction régionale des Pays de l'Adour. Une commission de suivi, réunissant les organisations syndicales, a été mise en place ; une première réunion s'est tenue le 6 février. S'agissant de la communication à l'intention des salariés, des rencontres par petits groupes ont été organisées pour l'ensemble du personnel concerné ; une quinzaine de personnes ont eu, à ce jour, un entretien individuel sur l'évolution de leur situation personnelle. Par ailleurs, un document interne, intitulé « Lettre d'information des directions régionales de Pau et Tarbes » est publié et diffusé régulièrement à l'ensemble des salariés des deux régions. Deux numéros ont été diffusés en janvier. Enfin, France Télécom va ouvrir à Tarbes, dès le 9 avril prochain, un

« centre d'appels de renseignements clientèle » pour le marché des mobiles qui connaît une très forte croissance. Dès la première phase, cette opération créera 35 emplois à l'Acropole de Juillan. Cette décision témoigne de la prise en compte par France Télécom des préoccupations relatives à l'évolution de l'emploi à Tarbes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9246

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 393

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2269